

Mise au concours pour le projet pilote OAPEN-CH

Version adaptée pour le deuxième appel à propositions du 15 février 2016

1. Objet et but de la mise au concours

Le Fonds national suisse invite les maisons d'édition scientifiques intéressées à participer au projet pilote OAPEN-CH. A travers ce projet, le FNS entend rassembler des expériences liées au processus de publication de monographies en libre accès (open access) avec les maisons d'édition scientifiques intéressées, ainsi que constituer et analyser une base de données sur l'utilisation, la vente et les coûts de production des livres numériques et imprimés. Au cœur de ce projet pilote figure un processus d'apprentissage commun avec les maisons d'édition et d'autres acteurs impliqués dans le processus de publication en libre accès.

Dans le cadre de la deuxième mise au concours (15.2-13.4.2016), les maisons d'édition sont invitées :

- à réaliser des publications en libre accès avec le soutien financier du FNS,
- à contribuer à la collecte de données et ainsi à la transparence des coûts des publications en libre accès,
- à échanger sur leurs expériences concernant le processus de publication en libre accès dans le cadre d'ateliers structurés.

Les résultats du projet pilote OAPEN-CH seront présentés dans une étude dont la parution est prévue fin 2017.

Le projet OAPEN-CH s'inspire des études pilotes menées aux Pays-Bas ([OAPEN-NL](#)) et en Grande-Bretagne ([OAPEN-UK](#)). De ce fait, une comparaison des résultats au niveau européen est visée.

2. Conception du projet et déroulement

Les maisons d'édition scientifiques intéressées se portent candidates avec des livres qu'elles souhaitent publier selon les **modèles de publication** suivants :

- **1^{er} modèle :**

Un livre est publié en libre accès (sans délai d'embargo) et simultanément sous forme imprimée payante (et éventuellement sous forme numérique payante) (groupe expérimental).

La maison d'édition propose une publication comparable (cf. les critères au point 4) qui paraît sous forme de publication imprimée payante (et éventuellement sous forme numérique payante) (groupe de contrôle).

- **2^e modèle :**

Un livre publié depuis environ 24 mois est proposé en libre accès tout en restant disponible sous forme de publication imprimée payante (et éventuellement sous forme numérique payante) (groupe expérimental).

La maison d'édition propose une publication comparable (cf. critères au point 4) déjà publiée depuis environ 24 mois et qui continue d'exister sous forme de version imprimée payante (et éventuellement sous forme numérique payante) (groupe de contrôle).

Au moment de la parution sous forme de publication en libre accès, la date de parution des livres déjà édités peut remonter à une période comprise entre 18 et 30 mois.

Le FNS affectera les publications soumises pour un modèle si possible de manière aléatoire au groupe expérimental et au groupe de contrôle. Les maisons d'édition doivent participer aux deux modèles de publication afin que la base de données soit équilibrée et que les deux modèles soient comparables.

Les coûts de production des livres publiés dans le cadre du projet pilote sont remboursés à la maison d'édition (cf. point 5. Remboursement des coûts). En contrepartie, les maisons d'édition fournissent des chiffres sur leurs coûts de production et communiquent le chiffre d'affaires issu des ventes de livres, aussi bien dans le groupe expérimental que dans le groupe de contrôle (cf. point 6. Collecte des données).

Sachant que le projet pilote met l'accent sur un processus d'apprentissage commun dans la gestion des modèles de publication en libre accès et le développement de modèles de financement viables, les maisons d'édition participantes sont invitées à des workshops structurés (cf. point 7. Workshops).

Dates clés quant au déroulement du projet (cf. également l'annexe 1 au déroulement du projet)

Remise	Évaluation	Décision	Période de publication	Analyse des données			
16.02-15.04.15	16.04-31.05.15	01.06.15	Août – octobre 2015	30.04.16	31.10.16	30.04.17	31.10.17
15.02-13.04.16	14.04-31.05.16	01.06.16	Août – novembre 2016	-	-	30.04.17	31.10.17

Le FNS se réserve le droit d'adapter la conception du projet pour la deuxième mise au concours si cela s'avère nécessaire, notamment au vu des échanges d'expériences menés avec les maisons d'édition.

3. Conditions de participation

Les livres soumis dans le cadre de la mise au concours du projet pilote OAPEN-CH doivent satisfaire aux conditions de participation édictées aux points 3.1 et 3.2 du présent document.

3.1 Conditions relatives aux participants

Sont autorisées à participer à cette mise au concours les **maisons d'édition** éditant des publications scientifiques. Les publications soumises ne sont prises en compte que si la maison d'édition signe le [Publisher Agreement](#) avec le FNS.

Les **auteurs** ou, dans des cas exceptionnels (notamment si l'ouvrage est cosigné par plusieurs auteurs), les éditeurs des ouvrages publiés dans le cadre du projet pilote OAPEN-CH doivent remplir les conditions énoncées à l'article 10 du [règlement des subsides du FNS](#) (nouvelle version du 27.02.2015 en vigueur à partir du 01.01.2016). Ils doivent ainsi, au moment où ils déposent une requête, être employés par une institution suisse ou être une chercheuse ou un chercheur indépendant et être domiciliés en Suisse. Les dispositions particulières de l'annexe 2, chiffre 2.5, alinéa 5 du [règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides](#) du FNS s'appliquent aux auteurs des thèses de doctorat ou des habilitations : ils doivent avoir un lien institutionnel avec une université / haute école suisse pendant la production de l'ouvrage ou au moment de la demande de subside. Dans le cadre de cette mise au concours, les auteurs ne sont toutefois ni requérants ni bénéficiaires des subsides alloués par le FNS à la maison d'édition choisie.

3.2 Conditions spécifiques de participation

Les **publications de livre** soumises doivent satisfaire aux critères ci-après.

- Les monographies et les recueils sont admis dans le cadre du projet pilote. Les dissertations destinées à un public plus large peuvent être soumises en tant que monographies.
- La maison d'édition a soumis la publication à une évaluation par les pairs (peer review). (Vous trouverez des informations concernant les modalités de la procédure d'évaluation par les pairs et des exemples [sur cette page](#).) Le processus peer-review est déposé sur l'OAPEN Library
- La maison d'édition s'engage à publier les ouvrages en libre accès sous l'une des licences Creative Commons usuelles (cf. annexe 5) pour toute la durée du projet pilote (objet du Publisher Agreement).
- La maison d'édition s'engage à mettre les publications pilotes à disposition sur son site Internet, sur OAPEN Library (cf. annexe 3), dans une base de données institutionnelle au moins, ainsi qu'auprès de la Bibliothèque nationale suisse et sur Google Books (cf. annexe 4) (objet du Publisher Agreement).

- La maison d'édition contribue aux deux modèles de publication pour chaque mise au concours (cf. point 2) et propose une publication pour le groupe expérimental et une pour le groupe de contrôle. Dans le deuxième appel à propositions, les maisons d'édition avec un programme de publications restreint peuvent participer exclusivement au 1^{er} modèle.

4. Sélection des ouvrages

Les critères édictés aux points 4.1 et 4.2 sont appliqués pour la sélection des ouvrages publiés dans le cadre du premier ou du deuxième modèle du projet pilote.

4.1 Critères de constitution des paires de livre (« matched pairs »)

Lors de l'analyse des données, le groupe expérimental est comparé au groupe de contrôle pour les deux modèles. Afin que les deux groupes d'ouvrages soient comparables, les deux publications soumises pour le premier ou deuxième modèle de publication doivent présenter des similitudes. Lorsqu'elle sélectionne les ouvrages, la **maison d'édition** doit donc **veiller à respecter les critères édictés ci-après** et appliqués par le FNS lors de son évaluation.

- Les livres sont rédigés dans la même langue.
- Les ouvrages appartiennent à la même discipline et s'adressent à un public similaire.
- La période de publication des livres est comparable (important pour le deuxième modèle).
- Les livres comptent à peu près le même nombre de pages.
- Les publications des livres payants (groupes expérimental et de contrôle) sont plus ou moins au même prix (idéalement, l'écart sera inférieur à 10 %).

4.2 Critères de sélection des livres pilotes

Les publications incluses au projet pilote doivent constituer une base de données aussi large que possible. **Lors de son évaluation, le FNS veillera à ce que la sélection soit aussi équilibrée et représentative que possible**, compte tenu des critères édictés ci-après.

- Les livres pilotes seront équitablement répartis entre les langues et les origines des maisons d'édition. Lors de la deuxième mise au concours, le FNS prend en compte, dans son évaluation, l'échantillon total des livres pilotes ; cela signifie que les livres pilotes de la première mise au concours seront pris en compte dans l'évaluation.
- Les livres pilotes seront choisis parmi les différents types de publications que sont les monographies et les recueils de manière à constituer une sélection équilibrée.

4.3 Procédure d'évaluation

Le FNS fait appel à un **comité d'évaluation** composé de quatre membres du Conseil de la recherche de la division Sciences humaines et sociales. Ce comité prend les décisions en fonction des critères mentionnés aux points 4.1 et 4.2 pour déterminer quels livres seront publiés dans le cadre du projet pilote avec le soutien du FNS. Les livres pilotes ne font l'objet d'aucune expertise externe. Ce sont les maisons d'édition qui se chargent de l'assurance qualité et qui définissent et procèdent à l'évaluation par les pairs.

Si un livre est retenu pour le projet pilote, la maison d'édition reçoit un contrat à titre d'acceptation. Les refus sont communiqués par simple courrier.

5. Remboursement des coûts

Dans le cadre du **premier modèle**, les coûts effectifs de production sont remboursés pour les ouvrages du groupe expérimental et du groupe de contrôle. Les maisons d'édition doivent présenter les coûts de production des publications en libre accès et des publications imprimées (et éventuellement numériques) selon les rubriques suivantes :

Publications en libre accès	Publications imprimées ou numérique
Composition, mise en page	Composition, mise en page
Couverture	Couverture
Traitement des images	Traitement des images
Droits d'image	Droits d'image
Lectorat / correctorat	Lectorat / correctorat
Digitalisation	Impression, papier, reliure, digitalisation
Prestations éditoriales	
<ul style="list-style-type: none">• Évaluation par les pairs• Distribution, archivage sur des plates-formes• Marketing	

Un forfait de 5 000 francs est prévu pour le **deuxième modèle** en vue d'élaborer une publication en libre accès et d'indemniser les maisons d'édition pour une éventuelle baisse des ventes. Aucun dédommagement n'est prévu pour les ouvrages du groupe de contrôle car ces publications ne donnent lieu à aucun surcoût.

Dès la soumission de la requête, le FNS vérifie la pertinence du [calcul des coûts](#) présentée par la maison d'édition pour les livres pilotes du premier modèle et, le cas échéant, procède aux réductions nécessaires. Il rembourse les coûts effectifs que la maison d'édition justifie. Si ces coûts sont inférieurs au calcul, seuls les coûts effectifs sont remboursés. Si les coûts effectifs sont supérieurs et que la maison d'édition justifie ces coûts supplémentaires, le FNS examine la possibilité de les rembourser intégralement.

Le FNS met un formulaire de justification des coûts de production à la disposition des maisons d'édition. Celui-ci doit être remis via mySNF (« Demande de déblocage des subsides ») dans les trois mois suivant la publication de l'ouvrage. Il conviendra de télécharger le contrat d'édition avec l'auteur en le joignant au justificatif des coûts de production effectifs des livres des 1^{er} et 2^e modèles. Le versement interviendra une fois que le FNS aura reçu l'ensemble des informations nécessaires.

6. Collecte des données

Le projet pilote permettra de collecter et d'analyser des données relatives :

1. à l'utilisation des ouvrages (téléchargements, ventes),
2. aux coûts de production des livres en libre accès imprimés et numériques,
3. aux clients (bibliothèques, librairies, particuliers).

Les données collectées sont traitées en toute confidentialité et analysées de manière anonyme à des moments définis. Les maisons d'édition n'ont pas accès aux dossiers des autres participants au projet. Le FNS confie l'analyse des données confidentielles à l'OAPEN Foundation¹.

L'**utilisation des publications pilotes** est analysée à partir des chiffres relatifs aux ventes pour les ouvrages imprimés et numériques et des chiffres des téléchargements pour les publications en libre accès.

- En ce qui concerne la collecte des **chiffres des ventes**, les maisons d'édition ont l'obligation de saisir chaque mois les chiffres des ventes de chaque publication pilote et de les fournir au FNS à des échéances d'analyse définies (cf. point 2). Pour des publications selon le deuxième modèle, les chiffres de ventes mensuels à partir de la date de parution seront pris en compte dans l'étude pilote.
- La collecte des **chiffres des téléchargements** est effectuée par l'OAPEN Foundation ou par la maison d'édition elle-même, selon les plates-formes.
 - Les chiffres des téléchargements effectués depuis OAPEN Library sont collectés par l'OAPEN Foundation. Cette dernière fournit à la maison d'édition soit une simple statistique sur le nombre de téléchargements pour la période concernée, soit une analyse plus détaillée comprenant de plus amples informations sur l'utilisation des différents titres.
 - Les chiffres des téléchargements effectués depuis Google Books sont collectés par la maison d'édition elle-même ou par un « fournisseur de services » défini par le FNS. Si ce dernier procède au dépôt de la publication sur Google Books (cf. annexe 4), il communique les statistiques de téléchargement sur les publications uniquement à la maison d'édition qui les édite.
 - Les maisons d'édition collectent les autres chiffres des téléchargements directement à partir des publications mises à disposition sur leur site Internet.

L'OAPEN Foundation analyse également les **citations** des livres pilotes recherchées sur Google Scholar et fournit les données aux maisons d'édition concernées.

Les maisons d'édition détaillent les **coûts de production** selon des rubriques définies (cf. point 5. Remboursement des coûts) à l'aide du formulaire qui leur est fourni dans ce but.

¹ L'[OAPEN Foundation](#) est une organisation à but non lucratif. D'une part, elle exploite une plate-forme pour des publications de livres en open access (OAPEN Library) et d'autre part, elle offre divers services en lien avec le processus de publication en libre accès aux maisons d'édition et aux bibliothèques.

7. Ateliers

Durant la première année du pilote, un atelier a eu lieu pour échanger les différentes expériences effectuées et discuter les thèmes centraux concernant l'assurance de la qualité au travers du procédé Peer-Review. En raison des retours reçus dans le cadre de cet atelier, le FNS prévoit d'organiser un autre atelier durant la deuxième année du pilote ; la structure des coûts de publication des livres en libre accès a été mentionnée comme thème potentiel. La réalisation d'un tel atelier sera examinée et communiquée en temps voulu.

Un échange d'expériences avec d'autres acteurs impliqués dans le processus de publication en libre accès (auteurs, maisons d'édition, bibliothèques, responsables des bases de données, etc.) sera organisé selon les besoins.

8. Dépôt des requêtes

Les maisons d'édition soumettent les publications destinées à participer au projet pilote OAPEN-CH via *mySNF*. Vous trouverez des instructions détaillées relatives au dépôt des requêtes à l'annexe 2.

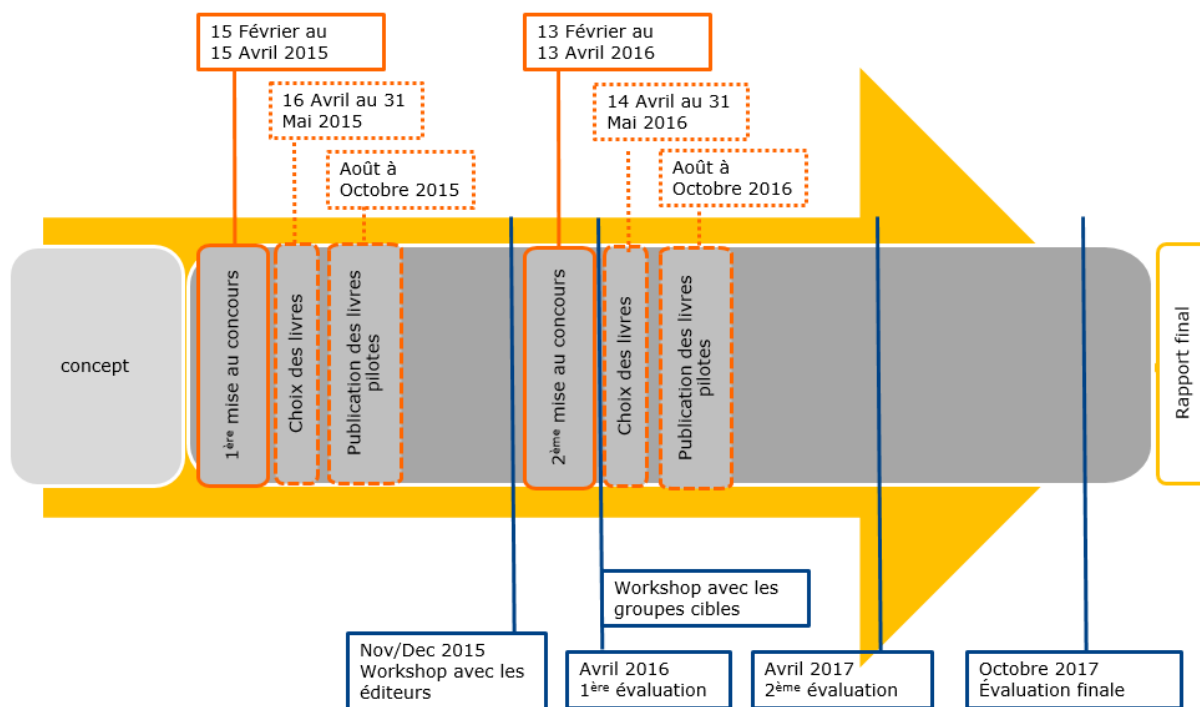
9. Autres dispositions

Dans la mesure où la mise au concours ne comporte pas de dispositions spécifiques, ce sont les dispositions du FNS relatives à l'encouragement de la recherche qui s'appliquent, à savoir le règlement des subsides du FNS et ses dispositions d'exécution.

10. Contact

Fonds national suisse
Division Sciences humaines et sociales
Wildhainweg 3
Case postale 8232
CH-3001 Berne
Tél. : +41 31 308 22 22
pub@snf.ch | www.fns.ch

Annexe 1 – Déroulement du projet



Annexe 2 – Dépôt des requêtes

Préparation

1. Les maisons d'édition scientifiques déposent la requête. La première étape consiste à ouvrir un compte dans *mySNF*. En règle générale, c'est à la direction de la maison d'édition ou à la personne responsable pour le projet pilote au sein de la maison d'édition qu'il appartient de le faire. La personne qui ouvre le compte fera alors office d'interlocuteur au sein de la maison d'édition, qui sera elle-même considérée comme la personne morale responsable.
→ [Enregistrement sur mySNF](#)
2. Il convient de déposer une nouvelle requête dans l'instrument d'encouragement « Projet pilote OAPEN-CH » pour chaque publication proposée pour le projet pilote :

Nouvelle requête

1ère étape: sélection de l'instrument d'encouragement

Notre site Internet (www.fns.ch) vous donnera toutes les informations nécessaires sur les différents instruments d'encouragement, notamment à la rubrique "How to". **Attention: votre choix ne pourra plus être changé ultérieurement.**

Veuillez choisir l'instrument d'encouragement désiré et presser sur "Continuer" au bas de la page.

Instrument d'encouragement

- + Projets
- + Carrières
- Programmes (nationale et internationale)
 - Temporary Backup Schemes
 - + Programmes nationaux de recherche (PNR)
 - Pôles de recherche nationaux (PRN)
 - + Collaboration bilatérale (initiative du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation)
 - + SCOPES - Europe de l'est
 - + Partenariat de recherche avec des pays en développement
 - + r4d (Swiss Programme for Research on Global Issues for Development)
- Infrastructures
 - R'Equip
- **Communication Scientifique**
 - Conférences scientifiques
 - Subsidies de publication
 - projet pilote OAPEN-CH**
 - International Exploratory Workshops
 - SystemsX.ch- IPhD projects
 - SystemsX.ch - Transition Post-doc Fellowship

3. Dès qu'une requête a été ouverte pour chaque publication proposée pour le pilote, veuillez contacter le FNS (pub@snf.ch) afin que la boîte de données « Requêteur-e responsable » soit aussitôt corrigée pour que vous pouvez déposer les requêtes en tant que personne morale.²

Requêtes et projets
Requête 50

Données personnelles

Requêteur-e responsable (maison d'édition)

Auteur-e-s

Données relatives à la requête

Données de base I

Données de base II

Haute école

Besoin financier

Données de publication

Remarques générales relatives à la requête

Traitement des données

Requête 50

Neues Gesuch
projet pilote OAPEN-CH

Début: -

En préparation

Veuillez prendre contact avec le FNS (pub@snf.ch) pour pouvoir soumettre la requête au nom d'une **personne morale**.

Requérant-e responsable (maison d'édition)

Genre de requérant-e responsable * L'utilisateur/-trice connecté-e correspond au/à la requérant-e responsable

Nom	Graf
Prénom	Regula
Fonction (titre)	

Lors de la prise de contact, veuillez indiquer les données suivantes :

- Nom de la maison d'édition
- Lieu
- Pays
- Numéro de tél. de la personne de contact
- Adresse mail de la personne de contact

Masque de requête mySNF

Vous devez saisir les informations suivantes dans le masque de requête de mySNF :

- données concernant la maison d'édition en tant que personne morale (adresse, interlocuteur)
- données sur l'auteur de la publication, assorties du curriculum vitae et de la liste des publications
- données concernant la publication : titre, domaine, date de publication, etc.
- choix du modèle de publication
- [calcul des coûts](#) de production
- informations sur la publication comparable soumise dans le cadre d'une requête distincte ([fiche de critères pour la paire de livres](#))
- description de la procédure d'évaluation par les pairs de la maison d'édition
- expertises externes et indépendantes, s'il ne s'agit pas d'une dissertation destinée à un public plus large (à soumettre dans « Devis, feuille de critères et Peer review »)
- expertises, s'il s'agit d'une dissertation destinée à un public plus large (à soumettre dans « Devis, feuille de critères et Peer review »)
- manuscrit prêt à imprimer en format PDF

² Dans le cadre du projet pilote, c'est aux maisons d'édition qu'il revient de déposer les requêtes, contrairement à la procédure pour les subsides octroyées par le FNS aux publications. La requête doit être déposée par une personne morale pour que la base de données de la recherche P3 puisse afficher la maison d'édition comme une institution ainsi que la personne physique faisant office d'interlocuteur et l'auteur de la publication.

Annexe 3 – Dépôt des livres pilotes

Les maisons d'édition peuvent, au choix, devenir membre de l'OAPEN Foundation et déposer elles-mêmes les livres sur OAPEN Library (cf. instruction ci-après), ou fournir au FNS les métadonnées ci-dessous assorties de la publication sous forme de fichier PDF.

Les livres publiés sous une licence Creative Commons et déposés sur OAPEN Library sont automatiquement enregistrés dans le [Directory of Open Access Books](#) (DOAB). Ce répertoire de livres numériques en libre accès permet de rechercher les monographies en libre accès.

Métadonnées et format des données

Chaque livre publié sur OAPEN Library est répertorié dans une base de données centrale. S'il est déposé sur OAPEN Library au format PDF, toutes les restrictions de sécurité doivent être désactivées au préalable.

Il convient pour chaque livre de saisir les métadonnées suivantes :

Champ	Champ obligatoire*	Description
Titre	*	Titre et sous-titre de la publication
Auteur / éditrice ou éditeur		Nom, prénom Identifiant ORCID, le cas échéant
Business Identifier Code (BIC)	*	Utilisez la classification mise au point par Book Industry Communication (BIC) et disponible sous http://www.bic.org.uk/7/BIC-Standard-Subject-Categories/
Mots-clés en anglais	*	
Mots-clés dans la langue de publication		
Maison d'édition	*	
Année de publication	*	
Lieu de publication		
ISBN	*	L'ISBN est également utilisé pour trouver des informations sur des sites Internet, p. ex. Amazon, Google Book Search et les sites des maisons d'édition. Dans la plupart des cas, l'ISBN de la publication imprimée est indiqué s'il diffère de celui de la publication numérique.
Marque éditoriale		
Résumé en anglais	*	
Résumé dans la langue de publication		
Langue de publication		En anglais
Titre de collection		
Numéro de volume		
ISSN de la collection		
Nombre de pages		
Droits	*	Licence Creative Commons avec lien vers le site Internet <i>ad hoc</i> . Exemple: si vous utilisez la licence Creative Commons Paternité - Pas de Modification 3.0 Unported, ajoutez le lien: http://creativecommons.org/licenses/by-nd/3.0/deed.fr_CA

Lien vers la boutique en ligne de la maison d'édition	*	Ajoutez le lien direct vers le titre du livre dans la boutique en ligne de la maison d'édition. Ce lien sera publié sur OAPEN Library.
Organisation d'encouragement	*	Indiquez l'encouragement de la publication par le FNS.
Numéro de la requête	*	Saisissez le numéro de la requête du FNS.

Instructions relatives au dépôt des publications sur OAPEN Library

Pour déposer les publications sur OAPEN Library, trois procédures peuvent être appliquées au choix.

1. Charger les métadonnées et les publications sur le serveur FTP de l'OAPEN Foundation.
2. Déposer manuellement les métadonnées et les publications dans le référentiel d'OAPEN Library. Les informations techniques sont mises à disposition par l'OAPEN Foundation sur demande.
3. Charger automatiquement les métadonnées et les publications à l'aide du protocole OAI. Cette procédure peut nécessiter des adaptations individuelles supplémentaires. Les informations techniques sont mises à disposition par l'OAPEN Foundation sur demande.

1. Procédure de chargement des métadonnées et des publications sur le serveur FTP de l'OAPEN Foundation

- Saisissez les métadonnées de toutes les publications dans un fichier Excel ou Word.
- Chargez le fichier contenant les métadonnées et tous les fichiers PDF des publications sur le serveur FTP :
 - <ftp://oapen-ftpserver.org>
 - L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués par OAPEN, si vous choisissez cette procédure.

Pour charger les fichiers, l'OAPEN Foundation recommande l'utilisation d'un client FTP, p. ex. FileZilla (<http://filezilla-project.org/download.php?type=client>).

- Chaque maison d'édition dispose de son propre dossier sur le serveur FTP.
- Veuillez informer Mme Kruijt et M Snijder (l.kruijt@oapen.org et r.snijder@oapen.org) une fois les fichiers chargés sur le serveur.
- L'OAPEN Foundation se charge du dépôt sur OAPEN Library. Les publications sont accessibles en ligne sous cinq jours ouvrés.

Classification BIC

Référencées par thèmes, les [catégories BIC \(Book Industry Communication\)](#) constituent la classification standard sur le marché littéraire anglophone. Elles sont également de plus en plus utilisées en Espagne, en Italie, en Suède, en Allemagne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Norvège et dans le monde arabe. OAPEN Library applique la classification BIC afin d'harmoniser les descriptions afférentes au contenu des publications.

Le document [BIC Standard Subject Categories & Qualifiers](#) expose quelques-unes des règles relatives à l'utilisation des catégories BIC. L'essentiel de ces règles se résume comme suit:

1. la première catégorie décrit la thématique centrale de la publication,
2. chaque publication doit, si possible, n'être rattachée qu'à une seule catégorie BIC,
3. un qualificatif (« qualifier ») spécifiant la thématique doit être attribué à la publication, en sus de la catégorie BIC.

Le DOAB utilise le système de classification de la Bibliothèque du Congrès (Library of Congress Classification – LCC). Lorsque la publication est enregistrée dans le DOAB, la classification BIC est automatiquement convertie.

Une liste des catégories BIC à utiliser est mise à la disposition des maisons d'édition.

Annexe 4 – Dépôt sur Google Books

Le Centre des partenaires Google Play Livres permet aux auteurs et maisons d'édition de soumettre à Google certains livres dont un aperçu sera disponible dans Google Books, ou dont le contenu intégral sera visible en cas de publication en libre accès. Google Books peut ainsi être utilisé comme un véritable outil marketing et la diffusion offre une visibilité internationale à la publication.

Le dépôt des publications sur Google Books peut être effectué par la maison d'édition elle-même ou par un fournisseur de services.

Dépôt par la maison d'édition

Vous trouverez des instructions détaillées sur l'utilisation du Centre des partenaires Google Play Livres sur cette [page](#).

Pour déposer vous-même les publications sur Google Books, veuillez procéder comme suit :

- Créez un compte dans le Centre des partenaires Google Play Livres.
- Chargez les livres publiés dans le cadre du projet pilote dans la section « Catalogue des livres ». Dans la section « Paramètres », sélectionnez 100% pour les publications en libre accès et 20% pour les publications du groupe de contrôle (paramètre par défaut) sous « Paramètres d'aperçu pour la recherche Google ». Si vous souhaitez enregistrer plusieurs livres à la fois, vous trouverez sur [cette page](#) des informations relatives aux modèles que Google Books met à disposition.
- Evaluation : vous pouvez paramétrer l'évaluation de chaque publication sur la page « Analyses et rapports » du Centre des partenaires Google Play Livres. Chaque évaluation doit être désignée comme suit : « ISBN – année – mois » (p. ex. 9789089642561-2015-03). Veuillez envoyer à l'OAPEN Foundation une évaluation mensuelle pour chaque publication.

Dépôt par un fournisseur de services

Vous pouvez confier le dépôt des livres pilotes à un « [fournisseur de services](#) », duquel, en tant que maison d'édition, vous êtes « client ». Vous devez pour ce faire remplir un formulaire d'autorisation en procédant comme suit :

1. Inscrivez-vous en complétant la [demande en ligne](#) dans le Centre des partenaires Google Play Livres.
2. Remplissez le [formulaire d'autorisation](#). Le partenaire envisagé doit être mentionné comme fournisseur de services autorisé à gérer des « fichiers PDF pour le Programme Aperçus » et « Accès aux paiements et rapports ».

Afin de pouvoir déposer sur Google Books les livres publiés dans le cadre du projet pilote, le fournisseur de services doit être en possession des documents suivants :





- le fichier PDF de la publication en libre accès (le fichier PDF fourni par l'éditeur pour le dépôt sur OAPEN Library peut être utilisé),
- le fichier PDF de la publication imprimée ou numérique du groupe de contrôle,
- une convention signée autorisant le fournisseur de services à déposer les publications sur Google Books.

Annexe 5 – Licences Creative Commons

« Libre accès » signifie non seulement que l'on peut accéder librement aux résultats des recherches scientifiques, mais également que l'on peut les utiliser librement. Les principes du libre accès ont été définis dès 2003 dans la Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales : « Leurs auteurs et les propriétaires des droits afférents concèdent à tous les utilisateurs un droit gratuit, irrévocable et mondial d'accéder à l'œuvre en question, ainsi qu'une licence les autorisant à la copier, l'utiliser, la distribuer, la transmettre et la montrer en public, et de réaliser et de diffuser des œuvres dérivées, sur quelque support numérique que ce soit et dans quelque but responsable que ce soit, sous réserve de mentionner comme il se doit son auteur. »³

Les licences Creative Commons régissent concrètement les conditions de réutilisation des résultats des recherches scientifiques et les droits d'utilisation des ouvrages scientifiques. Les auteurs définissent les restrictions ou accès des tiers souhaitant réutiliser une publication protégée par une licence Creative Commons.

Sélection des combinaisons de licence :

	<p>La publication peut être réutilisée en mentionnant son auteur.</p>
	<p>La publication peut être réutilisée en mentionnant son auteur, sauf à des fins commerciales.</p>
	<p>La publication peut être réutilisée, sauf à des fins commerciales. Elle ne peut être modifiée et son auteur doit être mentionné.</p>
	<p>Toutes les licences Common Creative peuvent également être assorties de la mention « SA ». Celle-ci signifie que la publication peut être réutilisée conformément à la licence et que le nouveau produit doit être protégé par la même licence.</p>

L'auteur autorise la maison d'édition à publier son ouvrage sous une licence Creative Commons définie. Les licences Creative Commons ne constituant pas des droits exclusifs, d'autres droits peuvent être concédés à la maison d'édition (p. ex. droit de commercialiser la publication imprimée, même si la publication est protégée par une licence CC-BY-NC). La maison d'édition peut en outre se réserver le droit d'être citée comme « maison d'édition originale » en cas d'utilisation de l'ouvrage et celui d'être citée également par l'auteur comme maison d'édition chargée de la première édition.⁴

³ Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales, 2003, <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>

⁴ Guide to Creative Commons for Humanities and Social Science Monograph Authors. Edited by James Baker, Martin Pauleve and Ernesto Priego. <http://open-uk.jiscebooks.org/files/2011/01/CC-Guide-for-HSS-Monograph-Authors-CC-BY.pdf>, p. 13.

Liens complémentaires

- Informations sur l'octroi de licences Creative Commons en Suisse :
<http://www.creativecommons.ch/>
- Informations sur l'octroi de licences Creative Commons en Allemagne :
<http://de.creativecommons.org/>
- Contrat type de publication protégée par une licence CC-BY-SA :
http://www.ubka.uni-karlsruhe.de/univerlag/Assets/Rechtliches/KIT-SP_Verlagsvertrag_Muster_de.pdf